Nations Unies

S/PV.7719



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7719e séance

Jeudi 16 juin 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Mahmoud
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Meek
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mail (S/2016/498)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

16-17711 (F)







La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2016/498)

Le Président : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E M. Modibo Keita, Premier Ministre du Mali, et je prie le fonctionnaire du protocole de l’escorter à la table du Conseil.

La présence de M. Keita parmi nous aujourd’hui est un honneur pour le Conseil.

M. Modibo Keita, Premier Ministre du Mali, est escorté à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2016/498, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Annadif.

M. Annadif : Je suis particulièrement honoré et heureux d’être ici au Conseil ce matin. Cette occasion survient cinq mois, jour pour jour, après ma prise de fonction à la tête de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), le 15 janvier 2016. Elle intervient également trois mois après la mémorable visite que le Conseil a effectuée du 4 au 5 mars au Mali, où il a eu l’occasion de visiter notamment Bamako, Mopti et Tombouctou.

C’est donc la première fois que je me présente devant le Conseil pour la présentation du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2016/498). Je me réjouis de cette occasion qui m’est offerte et salue les membres du Conseil, au nom des femmes et des hommes de la MINUSMA qui se dévouent jour et nuit et avec détermination pour s’acquitter de la mission que le Conseil leur a confiée à travers la résolution 2227 (2015) du 29 juin 2015.

J’aimerais profiter de cette occasion pour saluer la présence de l’importante délégation de la République du Mali, conduite par le Premier Ministre, S. E. M. Modibo Keita, et comprenant mon cher ami et frère Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l’intégration africaine.

Depuis la visite du Conseil au Mali en mars dernier, l’évolution de la situation au Mali demeure malheureusement toujours préoccupante. Plusieurs facteurs justifient cette préoccupation.

En premier lieu, et comme souligné dans le rapport du Secrétaire général (S/2016/498), un an après la signature de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, force est de constater que ni les signataires de l’Accord, ni – et moins encore – l’équipe de la médiation internationale, ne sont satisfaits du rythme d’exécution de sa mise en œuvre. Cette lenteur, qui est difficilement compréhensible, est en train de compromettre tout le processus, notamment la mise en place des patrouilles mixtes et autres arrangements sécuritaires. Alors que l’Accord est un tout, depuis un certain temps, le débat semble le réduire à la mise en place des administrations intérimaires, qui, malheureusement, tardent à s’opérationnaliser. À ce titre, nous nous félicitons du compromis auquel sont parvenues les parties maliennes il y a deux jours, en marge de la neuvième session du Comité de suivi de l’Accord. La MINUSMA reste pleinement engagée dans ce dossier. Elle fait constamment usage de ses bons offices et autres leviers en sa possession et est prête pour appuyer la mise en œuvre immédiate des autorités intérimaires.

En deuxième lieu, et comme le dit le Secrétaire général dans le rapport à l’examen, les conditions de sécurité se sont notablement dégradées ces dernières semaines. Certes, il est établi que la MINUSMA, depuis son déploiement en 2013, détient le triste palmarès de la mission la plus meurtrière des missions des Nations Unies actuellement déployées. Mais ce qui s’est passé ces derniers temps est encore plus grave et doit nous interpeller. En effet, de février à mai 2016, donc dans une période de quatre mois, 19 Casques bleus ont été tués suite à des actions terroristes, dont 12 pour le seul mois de mai. Si on ajoute à cela sept autres personnes décédées pour d’autres causes – maladies, accidents –, nous atteignons le chiffre de 26. Et le total devient 27 en

ajoutant un sous-traitant des Nations Unies, tué le 31 mai. Ces chiffres sont plus affligeants encore si on y ajoute les pertes de l'opération Barkhane et, surtout, celles des Forces de défense et de sécurité maliennes.

Comme j'ai eu souvent à le dire, beaucoup de ces pertes auraient pu être évitées si nos contingents étaient mieux formés et mieux équipés, particulièrement en véhicules blindés. Par ailleurs, l'attaque sur un convoi de la MINUSMA aux environs de Mopti, le 29 mai, Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, illustre tragiquement que les menaces terroristes s'étendent de plus en plus vers le centre et le sud. Cette tendance est porteuse de germes de contagion et ne doit pas être oubliée.

Depuis les récentes attaques, la MINUSMA a pris un certain nombre de mesures pour être plus proactive et afin de gagner en efficacité et en réactivité. Néanmoins, dans ce contexte, je comprends que le scepticisme et la désillusion animent tous les esprits. Cependant, au regard de la situation de 2012, les signes d'espoir existent, et ils sont nombreux. Comme souligné dans le rapport du Secrétaire général, la situation a enregistré des avancées dans le cadre du processus de paix, même si, comme je l'ai dit tout à l'heure, la mise en œuvre de l'Accord souffre d'une certaine lenteur qui aurait pu être évitée. Parmi ces avancées, je retiendrai trois éléments.

Le premier est le respect strict du cessez-le-feu par toutes les parties maliennes signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. En outre, le dialogue continue d'être l'instrument privilégié par les Maliens.

Le deuxième élément concerne la poursuite des efforts consentis par le Gouvernement malien dans la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel solide permettant la mise en œuvre de l'Accord. À ce titre, le projet de décret du 18 mai 2016, portant création du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, sous l'autorité du Premier Ministre, est une avancée significative dans l'optique de forces armées et de sécurité reconstituées. À cela s'ajoute l'adoption des décrets établissant la commission sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) et d'autres commissions.

Enfin, en matière de cantonnement, près de huit sites sont déjà achevés. Cela doit permettre de lancer le processus de DDR. Ce processus inclut également deux autres dimensions capitales, à savoir l'intégration des ex-combattants et la gestion de l'extrémisme violent.

Ces éléments positifs, parmi tant d'autres, constituent une base solide pour aller de l'avant. Il est absolument crucial de renforcer la confiance mutuelle entre les signataires, car c'est une dimension qui, quelquefois, entrave la mise en œuvre de l'Accord.

La faiblesse de l'État dans le nord et l'absence d'un contrôle effectif du terrain par les autres parties signataires là où elles sont présentes ont cédé la place à la montée du terrorisme, du crime organisé, du banditisme et autres tensions intercommunautaires. Plus on accumule du retard dans la mise en œuvre de l'Accord et la prise en charge réelle de ces défis, plus on risque de voir le processus de paix se fragiliser davantage.

Il serait souhaitable que le prochain mandat de la MINUSMA tienne compte des défis que je viens d'évoquer. Une posture renforcée de la MINUSMA s'impose. Face à la détermination des ennemis de la paix et à l'ampleur des récentes attaques meurtrières, les recommandations de l'examen stratégique formulées dans le rapport du Secrétaire général vont dans le sens de cet objectif. À ce titre, il est nécessaire d'accroître les capacités à la fois de la Force et de la police en termes de personnel, d'équipements et de couverture aérienne. Ces capacités, pourtant sollicitées à maintes reprises, ont cruellement fait défaut et leur absence a entravé la Mission. Leur mise à disposition sauvera des vies. Il faudrait par ailleurs davantage expliciter que le mandat de la Mission l'autorise à mener des opérations proactives et préventives pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de protection des populations civiles et de son personnel.

Cela étant dit, la MINUSMA seule ne peut résoudre l'ensemble de ces défis sécuritaires du Mali. Seule une montée en puissance des Forces de défense et de sécurité maliennes répondra à ces missions régaliennes, d'où l'appui sollicité en termes de soutien aux forces maliennes. Le rétablissement de l'autorité de l'État en dépend.

Cette problématique doit toutefois s'inscrire dans une stratégie régionale, dans le cadre de laquelle les différentes initiatives, à l'instar du Groupe de cinq pays du Sahel, du Processus de Nouakchott, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et autres, sont appelées à jouer un rôle plus proéminent. La présence de l'opération Barkhane sur le terrain renforce ces initiatives. La situation au Mali affecte la région entière. Les récentes attaques en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso illustrent la fluidité des groupes terroristes et l'interdépendance des pays dans la

lutte contre le terrorisme. Face à cette menace régionale, il faut nous employer à promouvoir une coordination plus efficace et s'inscrire davantage dans une logique de synergies et de mutualisation des ressources.

Je ne saurais conclure sans confier que je demeure optimiste, même si mon optimisme est mesuré. Il convient en effet de souligner qu'il n'y a pas d'autre choix que la paix. Le statu quo de ni paix, ni guerre ne favorise que les ennemis de la paix. La présence ici d'une forte délégation conduite par le Premier Ministre malien nous conforte dans l'idée que le plus dur est derrière nous, même si nous ne devons pas oublier que le temps est notre meilleur ennemi.

Il est clair aujourd'hui que les Maliens dans leur ensemble, à commencer par les plus sceptiques, s'approprient de plus en plus l'Accord. Il y a un an, les populations de Kidal manifestaient contre sa signature. Aujourd'hui, les mêmes populations défilent dans les rues de Kidal, Gao et Tombouctou pour exiger sa mise en œuvre avec diligence. De même, les populations maliennes attendent aussi avec impatience et beaucoup d'espoir le nouveau mandat que le Conseil va assigner à la MINUSMA.

Le Président : Je remercie M. Annadif de son exposé et de son engagement exemplaire.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Modibo Keita, Premier Ministre du Mali.

M. Keita (Mali) : Monsieur le Président, vous comprenez l'extrême importance que nous attachons à cette séance. Mes premiers mots seront pour vous féliciter de la manière remarquable avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité depuis le début du mois, et,surtout, je dis bien et surtout, pour la pertinence des questions que vous avez inscrites au programme de travail du Conseil. Le Mali félicite la France pour la présidence mensuelle qu'elle exerce et se réjouit tout particulièrement de ce que c'est sous sa clairvoyante direction que le Conseil de sécurité procédera, dans quelques jours, au renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). En effet, le Mali se souviendra toujours de ce 11 janvier 2013, quand le Président François Hollande, accédant favorablement à la requête des autorités maliennes, autorisa le déploiement de l'opération Serval, qui a permis d'arrêter l'avancée des groupes terroristes.

J'exprime également l'appréciation de ma délégation pour la manière remarquable avec laquelle la République arabe d'Égypte a présidé les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Qu'il me soit permis de réitérer ici, au nom de S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République, la profonde gratitude du peuple et du Gouvernement maliens au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à son représentant spécial, le Ministre Mahamat Saleh Annadif, ainsi qu'aux prédécesseurs de ce dernier, M. Mongi Hamdi et M. Bert Koenders, pour les efforts inestimables déployés en faveur de la paix et de la stabilité au Mali.

Les nombreuses visites au Mali du Conseil de sécurité attestent du vif intérêt porté au Mali et à son peuple par l'Organisation des Nations Unies. Que le Conseil de sécurité soit vivement remercié pour cette marque d'attention. J'exprime la reconnaissance du peuple et du Gouvernement maliens aux pays, organisations sous-régionales, régionales et internationales, hier membres de l'équipe de médiation, aujourd'hui membres du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Cette appréciation s'étend aux pays participant sur le terrain à la restauration de la paix et de la stabilité dans mon pays.

De nombreuses victimes, civiles comme militaires, nationales comme étrangères, sont tombées sur le sol malien. Le bilan des pertes en vies humaines, déjà lourd, évoqué par le Représentant spécial du Secrétaire général, s'est aggravé ces derniers mois avec la détérioration de la situation sécuritaire. Le mois de mai a été particulièrement meurtrier pour la MINUSMA, au moment même où le monde entier commémorait la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies. Ce bleu du ciel a été perturbé par des vents de sable. Ceci est une situation inacceptable. Nous nous inclinons pieusement devant la mémoire des victimes et présentons nos condoléances émues à leurs pays, à leurs familles et aux nations auxquelles elles appartiennent.

Au nom du peuple et du Gouvernement maliens, nous saluons avec gratitude, il faut le souligner, la contribution inestimable de la MINUSMA au processus de stabilisation de notre pays. À l'Organisation des Nations Unies et aux pays fournisseurs de contingents, nous exprimons notre profonde reconnaissance.

La délégation malienne prend note du rapport du Secrétaire général (S/2016/498) sous examen et remercie M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSMA, pour sa

présentation axée sur la mise en œuvre de l'Accord et les recommandations du Conseil de sécurité en vue du renouvellement du mandat de la MINUSMA. Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général rappelle les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord. En cela, nous remercions le Secrétaire général pour les hommages qu'il a rendus au Président de la République du Mali pour son leadership et son engagement total et ferme à mettre en œuvre l'Accord de paix dans son intégralité.

En effet, alors que nous célébrons le premier anniversaire de la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, il est heureux de constater que les hostilités ont cessé entre le Gouvernement et les mouvements signataires, comme l'a rappelé le Représentant spécial du Secrétaire général. Quelques incompréhensions ont pu se manifester entre les mouvements signataires, qui sont parvenus à résoudre ces différends au moyen de rencontres intra et intercommunautaires. Ce processus de réconciliation mérite d'être soutenu par tous les acteurs. Il est établi, et le rapport du Secrétaire général le souligne fort heureusement, que le Gouvernement malien a déployé d'énormes efforts qui illustrent, de façon éloquente, sa ferme volonté d'honorer ses engagements, et tous ses engagements.

Pour notre part, nous nous arrêterons sur deux questions clefs qui ressortent du rapport du Secrétaire général, à savoir les réformes politiques et institutionnelles et les questions de défense et de sécurité.

En matière de réformes politiques et institutionnelles, Monsieur le Président, lors de l'examen du dernier rapport du Secrétaire général (S/2016/281) – c'était le 5 avril dernier (voir S/PV.7665) – la délégation malienne avait informé les membres du Conseil que l'Assemblée nationale du Mali a adopté le 31 mars 2016 la loi relative à la révision du code des collectivités territoriales. Comme le Conseil le sait, cette loi initiée par le Gouvernement malien est la disposition légale qui ouvre la voie à la mise en place des autorités intérimaires.

La conformité des dispositions de cette loi par rapport à la Constitution malienne a été établie par l'organe juridictionnel compétent, mettant ainsi fin à toute forme de contestation. Le Président de la République a promulgué la loi et le décret d'application a été adopté par le Gouvernement. Sur cette question, je me dois de signaler qu'il ne doit subsister aucun doute sur la volonté du Gouvernement malien de faire aboutir le processus. Certes, il existait des divergences d'interprétations et d'approches sur la meilleure façon de faire avancer le processus, mais les parties maliennes sont demeurées les parties maliennes.

Fort heureusement, le Gouvernement malien et les mouvements signataires, comme l'a rappelé le Représentant spécial du Secrétaire général, viennent de convenir, il y a seulement deux jours, d'un protocole d'entente qui fixe le chronogramme des opérations essentielles, entre autres, l'installation du Mécanisme opérationnel de coordination dans les régions, la mise en place des autorités intérimaires et le redéploiement de l'administration et des services sociaux de base. Ceci est une avancée significative.

Le processus de révision de la Constitution est en cours et une commission de relecture a été mise en place, avec pour mission principale la prise en charge des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation.

Comme les membres du Conseil le savent, la Commission Vérité, justice et réconciliation a été mise en place de façon inclusive. Elle est déjà opérationnelle.

Sur les questions de défense et de sécurité, point important, la mise en œuvre de l'Accord doit être globale et intégrale. C'est pourquoi, il est impératif d'avancer sur les autres questions importantes et urgentes comme le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) et le cantonnement.

Le Gouvernement a doté le Mécanisme opérationnel de coordination de véhicules pour les patrouilles mixtes et attend que les conditions soient réunies par toutes les parties, je dis bien par toutes les parties, pour concrétiser cette opération, le Gouvernement ayant joué sa partition.

Nous rappelons qu'en plus des mesures politiques et institutionnelles, et des mesures de sécurité et de défense, le Gouvernement malien a poursuivi ses actions de développement sur le terrain, là où les conditions de sécurité le permettent, à travers notamment les projets et programmes déjà en cours, comme le Programme d'urgence pour la relance du développement des régions du nord et le Programme de reconstruction et de relance économique. Le Gouvernement malien a également élaboré une stratégie spécifique de développement des régions du nord. Il dispose d'un plan de mise en œuvre de l'Accord qui permet – et doit permettre – un suivi régulier de tous ses engagements.

L'instauration d'une paix définitive au Mali a tout naturellement besoin des efforts de toutes les parties impliquées dans le processus, parties signataires comme communauté internationale. Le Gouvernement malien, pour sa part, s'est acquitté de toutes ses obligations. Je l'annonce ici, jamais sa bonne foi n'a été objectivement prise à défaut et ses engagements le maintiendront toujours dans le sens de la réalisation de l'Accord. Et du reste, les actions menées par le Gouvernement ont fait l'objet d'un mémorandum transmis au Conseil de sécurité. Ce mémorandum illustre éloquemment la détermination des autorités maliennes à mettre en œuvre de façon effective et intégrale l'Accord pour la paix et la réconciliation.

C'est pourquoi je lance un appel aux autres parties maliennes pour plus d'engagement, plus d'efforts, au moment où nous sommes à un tournant décisif, au moment où nos populations suffisamment éprouvées attendent toujours, malheureusement, les dividendes de la paix. Chaque jour de retard pris dans la mise en œuvre de l'Accord est, évidemment, un jour de plus gagné par les ennemis de la paix, ceux qui ont juré et ceux qui ont pris le parti de l'échec du processus de paix. Nous devons nous en souvenir.

J'en appelle aussi à la communauté internationale, au Comité de suivi de l'Accord, pour qu'ils exercent leur rôle de garant du respect des engagements par les parties en situant les responsabilités et ce, conformément à l'article 54 de l'Accord.

Le démantèlement, dans le meilleur délai, des bases et des « checkpoints » de tous les mouvements signataires de l'Accord est un gage de bonne volonté et d'adhésion effective aux prescriptions de l'Accord pour la paix et la réconciliation.

Par ailleurs, l'établissement et la communication dans un délai déterminé des listes des combattants – liste toujours attendue, tout cela permettra d'opérationnaliser les patrouilles mixtes et d'entamer les processus de DDR et de cantonnement.

Tout cela devrait permettre aussi d'autoriser un meilleur fonctionnement des autorités intérimaires, de favoriser la fourniture de services sociaux de base, de réaliser le déploiement sur l'ensemble du territoire des forces maliennes de défense et de sécurité recomposées. Le retour, la réinstallation et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées demeurent une préoccupation. La sécurité des personnes et des biens est à ce prix. Qu'il nous soit permis d'exprimer notre profonde reconnaissance aux pays frères et amis qui ont généreusement accueilli sur leur sol des Maliens et des Maliennes, dans la pure tradition de l'hospitalité africaine.

Le Conseil de sécurité a, dans sa résolution 2227 (2015), envisagé l'application de sanctions à tous les acteurs qui constituent une menace à la mise en œuvre de l'Accord et qui ne se démarquent pas des groupes terroristes. Il est utile, il est urgent que cette disposition soit mise en œuvre. Mais le Gouvernement malien espère que l'implication réelle de tous les acteurs permettra d'éviter cette extrémité.

Il félicite le Comité de suivi pour les efforts qu'il a accomplis pour surmonter les différends et permettre un progrès ininterrompu. Il souhaite que le plan d'action de mise en œuvre de l'Accord, élaboré par le Comité national de coordination et communiqué à tous les acteurs, y compris le Comité de suivi de l'Accord, soit un instrument efficace d'évaluation.

Le Gouvernement malien se réjouit de l'unanimité qui se dégage sur la nature hostile de l'environnement dans lequel évolue la MINUSMA et de la nécessité de procéder à des réajustements pour changer sa posture. En effet, les attaques terroristes se sont multipliées et sont devenues complexes. Les Casques bleus de la MINUSMA, malheureusement, sont désormais une cible privilégiée des terroristes. Je réitère la reconnaissance du peuple et du Gouvernement maliens aux pays fournisseurs de contingents pour tous les sacrifices consentis pour le règlement définitif de la crise que traverse notre pays.

Ce bilan doit nous interpeller et nous inviter à réfléchir à la nécessité de prendre en compte l'environnement et le contexte de déploiement des opérations de maintien de la paix pour permettre aux Casques bleus de s'acquitter au mieux de leur mission, qui consiste à sauver des vies, à restaurer et à stabiliser la paix. Le Gouvernement malien accueille favorablement les recommandations du Secrétaire général tendant à renforcer les capacités opérationnelles de la MINUSMA. Il se réjouit tout particulièrement de ce que le mandat de la MINUSMA favorisera un appui aux autorités maliennes afin de stabiliser les principales agglomérations, notamment dans les régions du nord, pour écarter les menaces et prendre activement des dispositions pour empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones. À cet égard, comme cela a été rappelé, les forces de défense et de sécurité du Mali sont le socle d'un retour pour la restauration et le rétablissement de

l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. En effet, les Forces armées du Mali, qui sont en première ligne dans la lutte contre le terrorisme, sont et demeurent le premier rempart légitime de protection des populationsmaliennes et des frontières nationales. Elles méritent, dans cet ordre d'idées, l'appui et le soutien de la communauté internationale.

De façon générale, le Gouvernement malien estime que, si elles sont entérinées par le Conseil de sécurité, les recommandations du Secrétaire général formulées aux paragraphes 45 à 55 permettront à la MINUSMA d'accomplir sa mission de stabilisation et de protection des civils. Tout en prenant note de la recommandation du Secrétaire général proposant l'augmentation des effectifs de la Mission, je rappelle que le Gouvernement malien a toujours estimé que l'efficacité de la MINUSMA est à rechercher aussi dans le renforcement de ses capacités opérationnelles qui, à notre avis, passe par une posture plus robuste et plus active, une redéfinition des règles d'engagement et un soutien aux Forces armées du Mali, et ce, dans un mouvement de coordination opérationnelle. Il faut aussi qu'un soutien soit apporté aux initiatives régionales de lutte contre le terrorisme, notamment celles du Groupe de cinq pays du Sahel, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine.

Ça devient un truisme : le terrorisme est une menace globale qui concerne tous les pays. Pour lutter efficacement contre ce phénomène, nous devons coordonner nos efforts. Nous exprimons, bien entendu, notre sympathie et notre compassion à tous les peuples du monde durement éprouvés et profondément endeuillés par les attaques injustifiables du terrorisme sous toutes ses formes.

Face à la persistance de la menace terroriste au Mali et dans la région, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, réunis le 4 juin dernier à Dakar, à l'occasion de la quarante-neuvième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ont rappelé leur attachement au respect de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'État malien. Ils ont exprimé leur préoccupation face à la détérioration de la situation sécuritaire au Mali, marquée par la recrudescence des attaques terroristes qui ont visé les forces de défense et de sécurité du Mali, les forces des Nations Unies, la force de l'opération française Barkhane et les populations civiles. Cette situation – il faut le dire et le redire – constitue une menace grave pour l'ensemble de la sous-région. À cette occasion, les chefs d'État et de gouvernement ont exhorté le Conseil de sécurité à prendre les mesures nécessaires pour renforcer le mandat de la MINUSMA et la doter de moyens et d'équipements adéquats, en vue de l'adapter au contexte sécuritaire qui menace la paix et la sécurité de l'ensemble de la région, avec des risques réels de contagion.

Nous sommes heureux, après avoir écouté l'exposé du Secrétaire général adjoint, de constater que cette décision des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO recoupe les recommandations du Secrétaire général en la matière. À cet effet, nous espérons que le Conseil de sécurité soutiendra l'idée de redéploiement des forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du territoire national, une fois que les autorités intérimaires auront été mises en place, et ce, dans le respect des mécanismes prévus à cette fin dans l'Accord de paix. La pertinence de ce redéploiement est non seulement conforme à toutes les résolutions de l'ONU, qui rappellent à juste titre la responsabilité au premier chef du Gouvernement malien en matière de sécurité du territoire et de protection des populations civiles, mais est aussi la condition *sine qua non* du retour effectif de l'administration et des services sociaux de base dans toutes les localités du pays. En cela, le prochain mandat devra autoriser les forces amies, notamment celles de la MINUSMA, à accompagner ce processus, en veillant à la prise en compte des exigences des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Je rappelle qu'à d'autres occasions, le Secrétaire général a appelé notre attention sur la nécessité du respect des droits de l'homme, dans le cadre du conflit du Mali. S'agissant des violations des droits de l'homme, je suis heureux d'annoncer que le Ministère malien de la justice et des droits de l'homme a mis en place, avec la Division des droits de l'homme de la MINUSMA, un mécanisme de concertation mensuel. Ce mécanisme de concertation mensuel entre le Ministère malien de la justice et la MINUSMA à Bamako permettra de clarifier de nombreuses situations et de lever de nombreux malentendus. Cependant, je donne ici l'assurance que le Gouvernement malien est totalement engagé en faveur de la défense et de la promotion des droits de l'homme, et je saisis cette occasion pour demander que toutes les mesures idoines soient prises pour la mise en place diligente de la commission d'enquête internationale que nous avons sollicitée depuis juillet 2014 auprès des Nations Unies.

Comment ne pas remercier les partenaires du Mali pour leur mobilisation et leur accompagnement lors de la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, organisée conjointement par le Gouvernement malien et l'Organisation de coopération et de développement économiques, le 22 octobre 2015 à Paris? Nous espérons que les promesses d'accompagnement seront tenues pour mobiliser à temps les fonds nécessaires au développement économique, social et culturel du pays. Il est utile que soient également mobilisés les fonds nécessaires au bon fonctionnement du Comité de suivi de l'Accord qui siège à Bamako, pour lui permettre de tenir ses engagements.

Pour sa part, le Gouvernement malien continuera d'honorer ses engagements, et tous ses engagements – comme je l'ai déjà dit –, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. C'est la traduction de la détermination personnelle du Président de la République, Chef de l'État, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, qui, pour conférer au processus de paix et de réconciliation toutes ses chances, vient de nommer, depuis hier, son Haut-Représentant pour la mise en œuvre de l'Accord. Cette personnalité, l'Ambassadeur Diagouraga, est avec nous dans cette salle. Ceci témoigne de l'intérêt que les plus hautes autorités du Mali attachent à la mise en œuvre de l'Accord.

Je rappelle la gravité de la situation sécuritaire. La détérioration de cette situation constitue, sans nul doute, une menace pour l'ensemble de nos États. J'ai le plaisir d'annoncer à tous ceux qui estimaient que des lenteurs présidaient à la mise en œuvre de l'Accord que depuis hier, les signataires, les Mouvements et le Gouvernement ont adopté de façon consensuelle un protocole d'entente, qui permettra de mettre en place les autorités intérimaires, de consacrer le retour des services sociaux de base et de l'administration et de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de paix. Ceci est intervenu il y a quelques jours.

À ce sujet, des lenteurs, il y en a, mais elles sont indépendantes de la volonté du Gouvernement. Je donne un seul exemple. On a focalisé l'ensemble du processus autour des autorités intérimaires, et on dit que le Gouvernement malien tarde à mettre ses autorités intérimaires en place. Chacun sait que nous sommes un pays démocratique et que nous avions à cœur de respecter cette démocratie quand l'opposition malienne a attaqué ce projet de loi devant la justice. Il fallait le faire, il fallait attendre, il fallait conforter l'opposition, puisqu'elle était dans son rôle. Ce retard a été imputé à mon gouvernement pour signifier que nous n'avions pas la volonté d'aller de l'avant.

Aujourd'hui, l'espoir est permis. Le Secrétaire général adjoint a dit qu'il était optimiste, mais il a ajouté qu'il s'agissait d'un optimisme mesuré. Pourrait-il ajouter que c'est un optimisme qui pourra vaincre les résistances et répondre à l'attente de tout le monde?

Alors, mes derniers propos sont pour exprimer une fois de plus la reconnaissance du peuple et du Gouvernement maliens aux organisations sous-régionales, régionales et internationales, à tous les pays qui continuent d'apporter leur soutien et d'exprimer leur solidarité au peuple malien. Vive l'Organisation de Nations Unies au service de la paix dans le monde! Vive la solidarité internationale!

Le Président : Je remercie chaleureusement S. E M. Keita, Premier Ministre de la République du Mali, de son importante déclaration et de sa présence parmi nous.

La séance est levée à 10 h 50.